

Fiche d'inscription 2026-2027 – YOGA & DO-IN

NOM : Prénom :

Adresse :

Tél. : Mail :

Je m'inscris pour l'année 2026-2027 (cours de septembre à juin) et règle ma cotisation (veuillez cocher la ou les cases correspondantes) :

Durée d'engagement	Tarif	Cochez
YOGA - Année	300€	
DO-IN - Année	250€	
YOGA – Forfait 10 cours	120€	
DO-IN – Forfait 10 cours	100 €	
Forfait annuel (2 cours au choix) ou couple	400	
Adhésion à l'association		15€
Total		€ + 15€ =.....€

Règlement en espèces, en chèque, par virement bancaire. Il est possible de régler en 3 fois (Virement programmé ou chèques donnés en début d'année)

Cours	Horaire	Lieu	Prof
YOGA	Judi 19h / 20h30	Villesèque / Salle des fêtes	Cathy
	Vendredi 9h / 10h30	Villesèque / Salle des fêtes	
DO-IN	Vendredi 10h45 /11h45	Villesèque / Salle des fêtes	

☐ J'autorise l'association SMYLE à diffuser les documents photographiques sur lesquels je pourrais figurer. Je consens à ce qu'ils soient utilisés à des fins de promotion de l'activité de l'association SMYLE.

Merci de joindre un certificat médical d'aptitude à la pratique du yoga ou du do-in (validité 2 ans)

Je souhaite signaler quelque chose à mon professeur (ex. : problème de santé) :

.....

Règlement intérieur aux cours

- ✓ Quel que soit le forfait choisi, vous avez la possibilité de participer aux cours de yoga au créneau qui vous convient le mieux et pouvez donc changer de créneau d'une semaine à l'autre, sous réserve de la disponibilité dans la salle.
- ✓ Chaque pratiquant amène son matériel : tapis et éventuellement zafus
- ✓ Un certificat médical d'aptitude à **la pratique du yoga (postures, exercices de respiration et de méditation) ou du do-in** de moins de 2 mois est demandé. Le certificat médical ne saurait en aucun cas être utilisé pour mettre en cause la responsabilité des professeurs, et notamment si votre état de santé change en cours d'année. Les professeurs de yoga n'ont pas qualité pour agir en tant que professionnels de santé et à ce titre, il vous revient de consulter votre médecin pour connaître toute contre-indication à l'une quelconque des pratiques dispensées par le biais de SMYLE et adapter votre pratique en conséquence.
- ✓ En tant que participant aux cours de yoga ou de do-in, vous demeurez entièrement responsable de votre pratique, de votre sécurité et de votre bien-être.
- ✓ Un problème de santé survenant en cours d'année doit être signalé aux professeurs.
- ✓ Une fois engagé, votre abonnement est non-remboursable sauf cas de force majeure telle qu'elle est définie à l'article 1218 du Code civil. Le cas échéant, il est fait remboursement de l'abonnement au *prorata temporis*.

- Contact du professeur : Cathy Franchet : 06 87 28 44 80

En apposant ma signature au bas de ce document, je reconnais et accepte les conditions du règlement intérieur et m'engage selon les choix indiqués dans la fiche d'inscription. Si la fiche d'inscription n'est pas imprimée en recto-verso, je paraphrase la première page et ajoute mes nom et prénom à côté de ma signature.

Date :

Signature